

DÉCHETS Le recyclage des emballages plastiques en forte hausse en 2022

La généralisation des sacs bleus élargis a permis de faire passer le taux de recyclage des emballages plastiques de 52 à 61 % en 2022, selon le rapport annuel de Fost Plus.

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

Le pourcentage d'emballages ménagers plastiques ayant fait l'objet d'un recyclage a bondi en 2022, passant de 52 % 2021 à 61 % en 2022, selon le dernier rapport annuel de Fost Plus, l'ASBL issue de l'industrie qui finance et coordonne la collecte sélective, le tri et le recyclage des déchets d'emballages ménagers. C'est la conséquence de l'introduction des sacs bleus élargis dans lesquels les Belges peuvent mettre pratiquement tous leurs emballages plastiques.

Le déploiement de ces sacs PMC+ s'est étalé entre 2019 et octobre 2021. L'an dernier est donc la première année pleine durant laquelle le système était opérationnel. Cela se voit aussi dans les chiffres de collecte : 22,8 kg de PMC ont été récoltés par habitant en 2022, soit 8 kg de plus qu'en 2021. L'augmentation du recyclage du plastique a permis d'améliorer les performances globales de la Belgique. Sur les 765.000 tonnes d'emballages que les membres de Fost Plus ont mis sur le marché belge en 2022, 95 % ont pu être recyclés contre 89,8 % auparavant.

D'autres objectifs

« Avec ce taux de recyclage du plastique de 61 %, nous sommes déjà bien au-delà des objectifs fixés par l'Europe pour 2030, (à savoir 55 %, NDLR) », se réjouit Wim Geens, directeur général de Fost Plus. « Cela fait de nous les meilleurs de la classe en Europe, mais on ne veut pas s'arrêter là. » L'ambition est d'atteindre 65 % cette année. Comment ? « Chez les particuliers, ça se passe bien. Les gens sont globalement bien informés, mais il y a encore des emballages qui sont mal triés, des gens qui ne savent pas ce qu'ils peuvent mettre dans le sac bleu... On peut améliorer les choses mais c'est surtout au niveau de la consommation hors domicile qu'il y a des marges de progression, que ce soit au niveau du *on the go* (lors des déplacements) ou en entreprise. Au travail, tout le monde semble oublier qu'il faut aussi recycler. Le taux de recyclage y est beaucoup plus bas. Il y a aussi toute la problématique des déchets sauvages. Il faut trouver des solutions pour capter ces matériaux. »

Parmi celles-ci, figure l'introduction d'un système de consigne sur les bouteilles en plastique et les canettes. « Elle ne va pas tout résoudre », pré-



Avec 61% des emballages plastiques recyclés, la Belgique dépasse déjà les objectifs fixés par l'Europe pour 2030 (à savoir 55%). © PIERRE-YVES THIENPONT

vient d'emblée Wim Geens. « Un maximum de 25 % des déchets sauvages seront concernés. » (Selon un rapport de l'agence flamande pour les déchets Ovam, les canettes et bouteilles représentent 17,4 % du poids et 35 % du volume des déchets sauvages, NDLR.) Il répète son opposition à la mise en place d'une consigne classique « qui cannibaliserait le système des sacs bleus » et sa préférence pour la consigne numérique. Le consommateur paie la consigne à l'achat et est remboursé lorsqu'il glisse l'emballage dans le sac bleu. Pour prouver qu'il l'a fait, il doit scanner un code unique figurant sur l'emballage et sur le sac bleu. Le dispositif – qui n'a été mis en œuvre nulle part – est soutenu par la Flandre qui a lancé des tests. La Wallonie a, de son côté, lancé une étude comparant les différents systèmes. Une décision devrait être prise par les trois Régions d'ici la fin de l'année.

Toujours plus de progrès

Fost Plus veut aussi continuer à réduire la part des déchets qui aujourd'hui ne sont pas recyclés. « On extrait déjà 16 fractions différentes du sac bleu et on regarde en permanence si on ne peut pas aller plus loin », explique Wim Geens, citant par exemple la frigolite ou les bouchons en liège.

Des progrès ont aussi été accomplis

au niveau du bilan carbone des activités de recyclage. Pour éviter que les volumes additionnels de déchets plastiques brassés par les sacs bleus élargis ne soient transportés vers d'autres pays européens pour y être recyclés, Fost Plus a lancé, avec des partenaires locaux, la construction de cinq centres de recyclage de plastique en Belgique dont deux doivent encore ouvrir leurs portes. Conséquence : le pourcentage de plastique recyclé en Belgique est passé de 12 à 18,5 % entre 2021 et 2022. On est encore loin cependant de l'objectif des 75 % fixé pour 2025. Globalement, 81,1 % des emballages collectés sont recyclés en Belgique.

Les progrès sur le front du recyclage ne doivent pas occulter le problème de base : la production de ces emballages

Fost Plus voudrait aussi rajouter un centre de recyclage chimique du plastique, notamment pour élargir les possibilités de réemploi. « Avec le recyclage mécanique, seul le PET (bouteille) peut être réutilisé pour fabriquer des emballages en contact avec l'aliment », explique Wim Geens. « Le recyclage chimique devrait permettre

d'obtenir une matière première d'une plus grande pureté autorisant les usages alimentaires. »

Les progrès sur le front du recyclage ne doivent pas occulter le problème de base : la production de ces emballages. À cet égard, les chiffres sont plutôt positifs puisque le tonnage d'emballages (765,7 millions) mis sur le marché par les membres de Fost Plus (qui représentent 90 % du marché) a diminué de 4,7 % en 2022. « On ne peut néanmoins pas affirmer sur la base de ces chiffres qu'il y a eu moins d'emballages mis sur le marché », insiste Wim Geens. « Les producteurs recourent de plus en plus à l'écoconception. Peut-être ces emballages ont-ils été rendus plus légers. On ne connaît pas les raisons exactes. » Quoi qu'il en soit, les marques vont devoir payer davantage en 2023 pour le recyclage de leurs emballages. Les prix à la revente très élevés des matières premières secondaires atteints en 2022, ont chuté globalement de 40 %. Leur contribution va donc être revue à la hausse.



Au travail, tout le monde semble oublier qu'il faut aussi recycler. Le taux de recyclage y est beaucoup plus bas

Wim Geens

directeur général de Fost Plus



20013810

soir mag Dès ce mercredi

Maxima et Mathilde
Le match des Reines

Les souverains néerlandais en visite chez nous

Voitures électriques
Le pour et le contre

Ratons laveurs
Mignons et dangereux à la fois

Visite royale
Gros plan sur Mathilde et Maxima. Reines «jumelles», mais si différentes.

Voitures 100% électriques
Les «pour» et les «contre». Deux experts confrontent leurs arguments.

Mignons, mais dangereux
Les ratons laveurs pullulent en Wallonie. Cette «peluche» met en péril la biodiversité.

Abonnez-vous dès maintenant !
12 mois au prix de 145 € au lieu de 182 € (prix de vente au numéro). Tél. 02-616 20 00 - Fax. 02-225 59 01 - www.soirmag.be